



VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2018

Date de convocation
07/12/2018

Nombre de Conseillers municipaux :

En exercice : 27
Présents : 22
Absents : 5
Absents représentés : 3
VOTANTS : 25

Secrétaire de séance :

Mme Karine NEIL

L'an deux mille dix-huit, le quatorze décembre à vingt heure trente, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
M. Yves PEYRESAUBES, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS Mme Corinne TIQUET, Mme Karine NEIL, M. Laurent HESSE, Maires adjoints,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS,
M. Pierrick GARNIER, M. Dominique MUNERET, Mme Brigitte BARDINA,
M. Jérôme LENOIR, Mme Jocelyne THOUROT, Mme Valérie GOURITEN,
M. Lucien CAILLOU, M. Sébastien LEFEVRE, M. Jean-Gabriel LAINEY,
Mme Sandrine GOUX, M. Jean-François FOUCHER, Mme Sandrine POMMIER, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Paul COURTAS (pouvoir à Mme COME)
Mme Annick LHOSTE (pouvoir à M. CAVERS)
Mme Lélia STADLER (pouvoir à M. PEYRESAUBES)

ETAIENT ABSENTS :

M. Thierry LOPEZ
Mme Delphine MAZURE,

Le quorum étant atteint, les membres de l'assemblée ont :

- Désigné, à l'unanimité, **Mme Karine NEIL**, Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;

DELIBERATIONS

Par délibération n°2018-12-01 :

Pris acte du rapport annuel 2017 du délégataire VEOLIA du SIEPB ;

Par délibération n°2018-12-02 :

Pris acte du rapport annuel 2017 du SEDRE ;

Par délibération n°2018-12-03 :

Approuvé, à la majorité par 23 voix pour et 2 abstentions, la Décision Modificative n°2 du Budget communal ;

Par délibération n°2018-12-04 :

Approuvé, à l'unanimité, la Décision Modificative n°1 du Budget assainissement ;

Par délibération n°2018-12-05 :

Autorisé, à la majorité par 23 voix pour et 2 abstentions, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2018 ;

Par délibération n°2018-12-06 :

Autorisé, à la majorité par 23 voix pour et 2 abstentions, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget assainissement de l'exercice 2018 ;

Par délibération n°2018-12-07 :

A l'unanimité,

- approuvé les taux et prestations négociés pour la commune par le CIG dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;
- décidé d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022 en optant pour les garanties suivantes pour les agents titulaires :

	Contrat en cours	Nouveau contrat
Décès	Sans franchise	Sans franchise
Accident de travail et Maladies Professionnelles	franchise 90 jours	franchise 30 jours
Longue maladie, Maladie de Longue durée, Invalidité et Disponibilité	franchise 60 jours	franchise 60 jours
Maternité et Adoption	Sans franchise	pas de franchise
TAUX	6.69%	5.14%

- pris acte que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'Administration du CIG en sa séance du 27 mars 2017 à 0,12 % de la masse salariale CNRACL ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe ;
- pris acte que la collectivité pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Par délibération n°2018-12-08 :

Approuvé, à la majorité par 21 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, l'adhésion au SIPP'n'CO et autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- Reçu lecture de la décision du Maire D2018-ST-05 relative à une convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de l'installation d'équipements de communication électronique.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 22 heures 27.

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny,
le 18 décembre 2018

Le Maire,
Bernard DIONNET

